

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 02 DÉCEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 02 décembre 2025, à 19 h, à la salle de l'édifice municipal.

Monsieur le maire, Éric Girard préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Chantal Bilodeau – conseillère siège no 1
Mme Lyne Bergeron – conseillère siège no 2
M. Steve Blais - conseiller siège no 3
Mme Céline Beauchesne – conseillère siège no 4
M. Jean-Marie De Serres – conseiller siège no 5
M. Bernard Philipps- conseiller siège no 6

Est également présente :

Mme Mélanie Berthelette, directrice générale et greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

2025-12-177

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Madame Lyne Bergeron
Appuyée par Monsieur Steve Blais

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE séances du conseil se tient devant public et que ;

La séance est déclarée ouverte à 19 h 02

Adoptée.

2025-12-178

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS
Séance ordinaire du conseil municipal
du 02 décembre 2025 à 19 h

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025
4. Communiqués et correspondance
 - 4.1. Tableau des correspondances reçues en novembre 2025
5. Administration et finances
 - 5.1. Dépôt- des comptes à payer
 - 5.2. Dépôt- activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 5.3. Adoption du règlement 128-03, modifiant le règlement 128-02 relatif au traitement des élus municipaux
 - 5.4. Demande d'augmentation de tarification de la salle pour 2026
 - 5.5. Journée internationale des personnes handicapées
 - 5.6. Projet du gouvernement fédéral - Examen du mandat de la société canadienne des postes
 - 5.7. Embauche d'un journalier en voirie et à l'entretien ménagé
 - 5.8. Lettre d'appui au projet Mon eau, mon puits, ma santé
 - 5.9. Lettre d'appui au projet Nettoyer, Sensibiliser, Agir du GROBEC
 - 5.10. Avis de motion – Règlement 151 fixant le taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2026 et leur condition de perception
 - 5.11. Réparation des lumières de rues
6. Travaux Publics
7. Législation
8. Sujets divers (demeure ouvert)
9. Rapport des élus
10. Période de questions

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie De Serres
Appuyé par Monsieur Bernard Philippss

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter
l'ordre du jour tel que présenté;

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-12-179

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Monsieur Steve Blais
Appuyée par Monsieur Jean-Marie De Serres

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **11 NOVEMBRE 2025**.

Adoptée.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Les correspondances de novembre ont été remis aux élus, celles-ci peuvent être consultées au bureau municipal.

2025-12-180

5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Madame Lyne Bergeron
Appuyée par Monsieur Bernard Philippss

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale, greffière-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adoptée.

5.2 DÉPÔT- ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus

Taxes	24 201.90 \$
Location de salle	1 230.00 \$
Permis+ amendes SQ	70.00 \$
Total	25 501.90 \$
<hr/> Dépenses	
Paies élus	2 439.37 \$
Salaires employés	5 047.69 \$
Deductions à la source	4 899.07 \$
Comptes payés	17 696.73 \$
Total	30 082.86 \$

2025-12-181

5.3 Adoption du Règlement 128-03, Relatif au traitement des élus municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.c.T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné au préalable par Madame Chantal Bilodeau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Chantal Bilodeau et résolut unanimement que le présent règlement portant le numéro 128-03 soit adopté :

Ce règlement décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le présent règlement remplace toutes autres dispositions réglementaires sur le traitement des élus.

ARTICLE 3. Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller (ère) de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2025.

ARTICLE 4. La rémunération de base annuelle incluant l'allocation de dépenses du maire est fixée à 11 021.88\$ et celle de chaque conseiller (ère) est fixée à 3 673.96\$ par an, ce qui correspond au tiers de celle du maire. Rémunération de base signifie le traitement offert au maire et aux conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la municipalité. Allocation de dépenses correspond à un montant égal à la moitié du montant de rémunération de base. Ces montants représentent une augmentation de 2.5%

ARTICLE 5. Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période. Sauf s'il est retenu pour maladie et qu'il effectue quand même son travail.

ARTICLE 6. Le présent règlement prendra effet à compter du 01 janvier 2026.

ARTICLE 7. Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Éric Girard,
Maire

Mélanie Berthelette,
Directrice générale /
greffière-trésorière

Avis de motion
Adoption
Publication
Entré en vigueur

11 novembre 2025
02 décembre 2025
03 décembre 2025
03 décembre 2025

2025-12-182

5.4 Demande d'augmentation de tarification de prix pour la location de la salle municipale

CONSIDÉRANT QUE les élus demande une augmentation de la tarification des prix de location de la salle municipale pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Madame Chantal Bilodeau
Appuyée par Madame Céline Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à publier la nouvelle grille de tarification de prix de la location de la salle et qui entrera en vigueur le 01 janvier 2026.

Grille de tarification pour 2026

PÉRIODE	RÉSIDENT DE MADDINGTON	NON-RÉSIDENT	ORGANISME	CUISINE	
4 heures	120 \$	140 \$	100 \$	40\$	
8 heures	150 \$	170 \$	130 \$		
Soirée à compter de 16 h	160 \$	185 \$	140 \$		
Journée et soirée	190 \$	220 \$	160 \$		
1 heure supplémentaire	50 \$	55 \$	35 \$		
Cours et/ou formation	35 \$ / heure				
Montage et démontage	80 \$	105 \$	80 \$		
Extra pour ménage de confettis	20\$	20\$	20\$		

Adoptée

2025-12-183

5.5 JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Maddington Falls désire une société toujours plus inclusive répondant aux besoins de tous;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'incapacité physique tente à augmenter, et ce, avec le vieillissement de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Madame Chantal Bilodeau
Appuyée par Madame Lyne Bergeron
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De proclamer le 3 décembre la Journée internationale des personnes handicapées.

Adoptée

5.6 Projet du gouvernement Fédéral – Examen du mandat de la Société canadienne des postes

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada.¹

ATTENDU QUE le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés;

ATTENDU QUE le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur;

ATTENDU QUE le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

QU'IL SOIT RÉSOLU Municipalité Maddington Falls écrire au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités;

En conséquence,

Sur proposition de Madame Chantal Bilodeau _____
Appuyée par Madame Céline Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de Maddington Falls soutient le projet du gouvernement Fédéral à la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes;

Adoptée

5.7 Embauche d'un journalier en voirie et à l'entretien ménagé

ATTENDU QUE la municipalité de Maddington Falls a publié une offre d'emploi pour le poste de journalier en voirie et à l'entretien ménagé ;

ATTENDU QUE la municipalité de Maddington Falls procèdera à la rencontre des candidats;

En conséquence,

Sur proposition de Madame Lyne Bergeron
Appuyée par Madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de Maddington Falls procède à l'embauche prochainement au poste de journalier de voirie et à l'entretien ménagé;

QUE celui-ci débutera dès que possible, car le poste est actuellement disponible;

QUE les conditions soient précisées dans son contrat de travail qui sera signé par Maddington Falls;

Adoptée

2025-12-186

5.8

LETTRE D'APPUI AU PROJET MON EAU, MON PUIS, MA SANTÉ

CONSIDÉRANT QU' la Municipalité de Maddington Falls désire apporter son appui au projet Mon eau, mon puits, ma santé et signifier son intérêt à y participer;

CONSIDÉRANT QUE Le Projet d'Acquisition des Connaissances des Eaux Souterraines du bassin versant de la rivière Bécancour et de la MRC de Bécancour (PACES-Bécancour) a démontré que l'eau souterraine de la région a un fort potentiel de dépassement des normes de potabilité, principalement pour le fluor et le baryum d'origine naturelle et des concentrations de manganèse excédant les critères d'esthétiques. Nous pensons donc que ce projet est primordial pour la santé des résidents de notre municipalité approvisionné par les eaux souterraines;

CONSIDÉRANT QUE Ce projet constitue pour notre municipalité une réelle opportunité de contribuer à l'amélioration de la santé de nos citoyens et citoyennes en mettant en place des mesures facilitant l'analyse de l'eau des puits privés. L'accompagnement offert par GROBEC permettra de promouvoir les bonnes pratiques; faciliter l'accès aux analyses et leur interprétation et, finalement, guider les propriétaires aux prises avec une problématique de contamination vers la mise en place des solutions appropriées;

CONSIDÉRANT QUE le projet *Mon eau, mon puits, ma santé* soit sélectionné dans le cadre de l'appel à projets en cours puisqu'il contribue aux efforts des acteurs régionaux visant à assurer l'accès à une eau potable de qualité pour tous. Comme partenaire, notre municipalité s'engage au déploiement du projet sur son territoire en participant aux activités de formation, de promotion et de soutien logistique des campagnes

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Madame Lyne Bergeron
Appuyée par Madame Céline Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE fournir une lettre d'appui à GROBEC pour le projet Mon eau, mon puits, ma santé.

Adoptée

2025-12-187

5.9

LETTRE D'APPUI AU PROJET NETTOYER, SENSIBILISER, AGIR DU GROBEC

CONSIDÉRANT QU' la Municipalité de Maddington Falls désire apporter son appui au projet *Nettoyer, Sensibiliser et Agir* et par l'entremise de ce projet, la municipalité souhaite participer aux différents volets abordés soit: le nettoyage de sites ayant la présence de déchets anthropiques présents sur son territoire et la création d'un jardin de pluie aux abords de l'office municipal sur le terrain de cette dernière.

;

CONSIDÉRANT QUE Le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour a déposé une demande de projet dans le cadre du programme fédéral Éco-Action. Ce programme a pour mission de financer des projets à vocation communautaire afin d'améliorer la qualité de l'eau douce et la santé des écosystèmes. Enfin, la sensibilisation face à l'enjeu de l'eau au sein des collectivités est l'objectif central du programme. Grâce au projet *Nettoyer, Sensibiliser et Agir*, le

GROBEC croit fermement pouvoir atteindre les ambitions du programme par la participation actives des municipalités ainsi que des collectivités présentes sur son territoire.

Si notre municipalité est sélectionnée en tant que partenaire, elle entend assumer les rôles et responsabilités suivants au cours des années (2026 à 2029) que durera le projet:

- Accueillir le projet
- Recruter quelques volontaires pour assurer la participation du projet et promouvoir ce dernier auprès des citoyens, en collaboration avec l'organisme de bassin versant GROBEC
- Demander au personnel municipal une implication afin de participer aux rencontres administratives et à diverses tâches du projet tel que l'utilisation de la machinerie et le déplacement de matériaux.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Madame Céline Beauchesne
Appuyée par Madame Lyne Bergeron

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE fournir une lettre d'appui à GROBEC pour le projet Nettoyer, sensibiliser et Agir.

Adoptée

2025-12-188

5.10 Avis de motion – Règlement 151 fixant le taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2026 et leur condition de perception

Avis de motion est donné par Monsieur Éric Girard pour l'adoption prochaine du règlement 151 Règlement fixant le taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2026 et leur condition de perception. Monsieur Éric Girard fait la présentation du projet de règlement, tel que requis par l'article 445 du Code municipal.

2025-12-189

5.11 Réparation des lumières de rues

Considérant que des citoyens demandent la réparation des lumières de rue et que celle-ci rendrait les lieux plus sécuritaires;

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Steve Blais
Appuyé par Madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité autorise la réparation des lumières de rue par un Maître électricien;

Adoptée

6. Travaux Publics

7. Législation

8. Sujets divers (demeure ouvert)

2025-12-190

8.1 Adoption du budget 2026 de la Régie intermunicipale de sécurité publique des Chutes.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie de la Régie Intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit contribuer financièrement au fonctionnement de la Régie Intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes via une quote-part annuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les prévisions budgétaires ainsi que le montant de la quote-part pour l'année 2026;

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Steve Blais
Appuyée par Monsieur Jean-Marie De Serres

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de Sécurité Publique des Chutes pour l'année 2026.

QUE le conseil demande d'acquitter les frais de quote-part de la Municipalité, au montant de 61 830 \$ pour l'année 2026, selon les dates de versements exigées.

Adoptée

2025-12-191 8.2 Adoption du budget 2026 de la MRC D'Arthabaska

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités Régionales de Comté (MRC) sont financées par les municipalités de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington Falls fait partie du territoire de la MRC D'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les prévisions budgétaires ainsi que le montant de la quote-part pour l'année 2026, de la MRC;

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Bernard Philipps
Appuyé par Monsieur Jean-Marie De Serres

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte les prévisions budgétaires de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2026.

QUE le conseil autorise d'acquitter les frais de quote-part de la Municipalité, au montant de 43 096 \$ pour l'année 2026, selon les dates de versements exigées.

Adoptée

2025-12-192

8.3 Adoption du budget 2026 de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a retenu les services de la bibliothèque en 2026;

En conséquence,

Sur proposition de Madame Chantal Bilodeau
Appuyé par Madame Céline Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise le paiement de la Quote-Part 2026 au montant de 2 465\$ pour les services de la bibliothèque;

Adoptée

2025-12-193

8.4 Service SPAA 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a retenu les services de la SPAA en 2025;

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie De Serres
Appuyé par Madame Céline Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité accepte de payer pour les services SPAA le montant de 1 787.02\$ pour l'année 2026 selon les dates de versements exigées;

Adoptée

2025-12-194

8.5 Demande de remboursement de kilométrage

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Girard utilise son véhicule personnel pour se rendre à diverses réunions pour la municipalité autre que les réunions de la MRC d'Arthabaska;

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Steve Blais
Appuyé par Madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise le remboursement de son kilométrage lors des déplacements pour diverses réunion pour la municipalité;

QUE la Directrice générale greffière trésorière est autorisé à payer le kilométrage pour les frais de déplacement de la journée du 13 novembre 2025 à Ste-Julie pour la rencontre Municipalité Ami des enfants;

Adoptée

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-12-195

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Bernard Philipps

QUE la séance soit levée à 19 h 57

Adoptée

Éric Girard,
Maire

Mélanie Berthelette,
Directrice générale/
greffière-trésorière

Je, Éric Girard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le 13 janvier 2026.